

5
moi toutes les Calomnies dont on se plaît à m'accabler depuis longtemps. Enfin en Septembre 1832 un établissement commencé sous la protection du Gouvernement sans avance, sans paye, sans récompense, et qui n'avait coûté 22000 a été vendu, par le Shérif pour moins de £200, moins de la valeur de la terre en bois de bout, et je n'avais pas pu pendant 10 ans disposer d'un pouce de mes propriétés, parce qu'une personne n'achète un procès. A soixante-quatre-ans, après une vie honorable et active, me voilà ruiné : mes filles depuis longtemps mes collaboratrices dans le bois, peuvent d'un moment à l'autre rester abandonnées, sans appui, dans une terre étrangère, où leur père a placé sa fortune et où en y faisant du bien... et les créanciers même ne sont pas payés!!! Le Gouvernement nous abandonnera-t-il?

J'en appelle aux Registres des Cours de Justice, aux Bureaux du Gouvernement et à toutes les personnes que j'ai été obligé de nommer dans ce mémoire.

prendre la patente dans le tems. A l'arrivée de Lord Aylmer, je renouvelai mes réclamations ; le Bureau des terres des Bois confié à l'honble. Mr. Felton et à Mr. Davidson, s'y opposa constamment ; mais en décembre dernier, trois mois après que mes propriétés eussent été sacrifiées, un petit remords tourmenta ces messieurs. Pour s'acquiescer ils soumirent mon affaire au conseil exécutif. Pourquoi ne le firent-ils pas à l'arrivée de lord Aylmer ? Sur leur représentation, le Conseil Exécutif m'a accordé 600 arpens de terre, la moitié de ce que je réclamaï, comme il le dit lui-même dans son rapport, quoique le tout m'eût été accordé sous les deux administrations précédentes, et à qui les a-t-il accordées ? Pas à moi ; mais à mes créanciers. Il les prive donc de 600 arpens de terre.

A. G. DOUGLAS.